

MY GESTION
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.000 €
314 AVENUE DES CHÊNES VERTS
POLE ACTIVITE DE NICOPOLIS
83170 BRIGNOLES
901 899 419 RCS DRAGUIGNAN

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 15 MARS 2024
--

L'an Deux Mille vingt-quatre et le jour et mois susdit, à 10 heures, les associés de la société se sont réunis extraordinairement en assemblée générale extraordinaire, au Siège Social.

Les associés ont été convoqués par lettre remise en main propre.

Sont présents :

Madame PECORARO Alice porteuse de 100 actions	100 actions
---	-------------

Total égal au nombre de parts composant le capital social	<u>100 actions</u>
---	--------------------

La séance est présidée par Madame PECORARO Alice, Présidente et actionnaire de la société.

Le bureau ainsi constitué, Madame la présidente constate que les associés présents ou représentés, possèdent 100 actions ayant le droit de vote sur les 100 composant le capital.

Le quorum requis étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

AP n-5

- Démission des fonctions de présidente de Madame PECORARO Alice
- Transformation de la société en Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
- Adoption de nouveaux statuts
- Nomination des gérants
- Changement de dénomination sociale
- Transfert de siège
- Modification de l'objet social
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture des rapports. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION SUR LA DEMISSION DES FONCTIONS DE PRESIDENT DE MADAME PECORARO Alice

L'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de présidente de Madame PECORARO Alice à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

L'assemblée générale constate que les conditions requises pour la transformation de la Société en Société Unipersonnelle A Responsabilité limitée sont réunies, et décide de transformer la Société en Société Unipersonnelle A Responsabilité limitée à compter de ce jour.

Cette transformation, régulièrement effectuée n'entraînera pas création d'une nouvelle personne morale.

La dénomination sociale demeure inchangée

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale approuve les statuts de la société sous sa nouvelle forme, statuts dont un exemplaire certifié demeurera annexé au présent procès-verbal.

L'assemblée générale déclare que la durée de l'exercice social en cours, ne sera pas modifiée du fait de l'adoption de la forme de la Société Unipersonnelle A Responsabilité Limitée.

Les comptes de cet exercice seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés A Responsabilité Limitées.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice en cours sera convoquée et délibérera conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions de la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés A Responsabilité Limitées; elle statuera également sur le quitus à accorder aux gérants.

Les bénéfices de l'exercice en cours seront affectés et répartis suivant les dispositions des statuts de la société sous sa forme A Responsabilité Limitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AR

RESOLUTION SUR LA NOMINATION DES GERANTS

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de co-gérant de la société, pour une durée indéterminée, et avec tous pouvoirs prévus aux statuts nouvellement adoptés :

- Monsieur SAPIN Romain né le 09/09/1995 à ERMONT (95), de nationalité française, domicilié 3 la Placette 83170 CAMPS LA SOURCE,
- Madame PECORARO Alice, née le 18/12/1997 à MARSEILLE (13), de nationalité française, demeurant 3 La Placette 83170 CAMPS LA SOURCE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LA CONSTATATION DEFINITIVE DE LA TRANSFORMATION

L'assemblée générale, comme conséquence de l'adoption des résolutions qui précèdent, constate la réalisation définitive de la transformation de la société en société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LE CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale décide la modification de la dénomination sociale de « MY GESTION » à « VENICE LE LUC »

De ce fait, l'article 3 des statuts en sera modifié.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LE TRANSFERT DE SIEGE

L'assemblée générale décide le transfert du siège social du « 314 Avenue des chênes verts – Nicopolis 83170 BRIGNOLES » à « Rue Nicolas Boileau 83340 LE LUC ».

De ce fait, l'article 3 des statuts en sera modifié.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LA MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale décide la modification de l'objet social à compter du 15 mars 2024.

De ce fait, l'article 2 des statuts en sera modifié comme suit :

ARTICLE 2 : Objet

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- Exploitation de salles de sport, fitness, détente et toutes activités liées à l'exploitation d'une salle de sport ;
- Vente de vêtements, chaussures, articles et accessoires de sport et de produits liés à la diététique et à l'hygiène du sportif (boissons, nutrition ...) ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, mobilières ou immobilières y compris la prise de participation ou la constitution de tout types de société se rattachant à l'objet sus-

AP R.S

indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LES POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président, avec possibilité de se substituer tout mandataire de son choix, l'effet de signer tous actes et documents relatifs à la réalisation des opérations d'acquisition, emprunt et octroi de garanties ci-dessus décidées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

A Le Luc, le 15/03/2024

Madame PECORARO Alice

Accepte les fonctions de gérante



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
TOULON 2

Le 02/04/2024 Dossier 2024 00017086, référence 8304P04 2024 A 01123

Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €

Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros

Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros

Monsieur SAPIN Romain

Accepte les fonctions de gérant



Akram BEN TRIAA
Agent Administratif
des Finances Publiques